et des susceptibilités en vérité bien singulières. On a trouvé que c'était faire déchoir la morale que de la présenter comme un auxiliaire du travail et d'oser la compter au nombre des forces dont l'économie politique dispose. Qu'y a-t-il pourtant de plus conforme à la vérité? Comment nier que les bonnes habitudes personnelles ne conservent et ne développent toutes nos forces? que la justice dans les relations, que les bonnes habitudes sociales ne facilitent l'exercice et n'accroissent l'activité et la fécondité de tous les travaux? Et, si ce sont là des vérités patentes, pourquoi craindrait-on de les proclamer? Est-ce rabaisser la vertu que de montrer qu'elle devient, en se répandant, la source des plus grandes prospérités sociales[1]? »

CHAP. XI. — L'ASSOCIATION

I. Énumération des divers types d'Association. — II. Utilité, application et puissance de l'Association. — III. Limites de l'Association. — IV. Illusions au sujet de l'Association : Socialisme. — Associations ouvrières. — V. L'Association et la Concurrence. — Monopoles qui peuvent résulter de la liberté d'Association. — VI. Conclusion.

§ 1. Énumération des divers types d'Association.

251. **L'Association** — ou la collection d'efforts individuels, ou l'union entre plusieurs personnes dans un but ou dans un intérêt commun, pour quelque entreprise,— est une des formes de l'initiative privée, un moyen des plus féconds que les hommes ont à leur disposition pour accroître leur force et leur puissance, pour développer la production, pour faciliter les échanges et la circulation, améliorer la répartition et alléger les charges de la consommation. — Nous ne la considérerons pour le moment qu'au point de vue de la production.

[1] Ch. Dunoyer, *de la Liberté du travail*, liv. IX, ch. v, t. III, p. 251. Cet économiste a bien montré que les facultés morales concourent avec les autres à produire l'utilité et à satisfaire nos besoins, en réponse aux objections taquines et peu sensées de M. Cousin. — Voir aussi un petit écrit de M. Ch. Le Hardy de Beaulieu, *la Morale agent du bien-être* (Mons, Leroux, 1863); — *la Morale dans la richesse*, par M. Rondelet (Paris, Lecoffre, 1865, in-18); — *des Rapports de la morale avec l'économie politique*, par M. H. Baudrillart (Paris, Guillaumin, 1860, in-8); — *Essai sur la science sociale*, par M. A. Clément (Paris, Guillaumin, 1867, 2 vol. in-8).

252. Les hommes peuvent s'associer ainsi dans un grand nombre de buts et de plusieurs manières.

D'abord l'homme et la femme s'unissent et constituent la **Famille**. Ensuite, des groupes de famille, plus ou moins étendus, forment sur la surface du globe des Sociétés plus ou moins civilisées, c'est-à-dire des assemblages de familles unies par des liens naturels, par une origine, une langue, des mœurs et des intérêts communs, et reliés par les mêmes lois et le même gouvernement. Ce sont les **Nations** et les *Confédérations*, qui constituent des *États* et se subdivisent en provinces, départements, cercles, etc., subdivisés eux-mêmes en arrondissements, districts ou cantons, composés d'un certain nombre de **Communes** ou agglomérations de familles.

Les hommes constituent, d'autre part, autant d'Associations générales ou d'Unions qu'il y a de *Religions*, de *Langues*, de *Races*, de *Nationalités*.

A un point de vue de politique, de religion, ou de bienfaisance, un certain nombre d'hommes peuvent se grouper pour constituer des associations plus ou moins restreintes, dans un but spécial de propagande, d'assistance, de charité ou autre. Il en est de même au point de vue scientifique, artistique, littéraire, ou dans un but de découverte, de colonisation, etc.

253. Sous le rapport de la Production, de la Distribution et de la Consommation de la Richesse, les diverses sociétés ou nations constituent, chacune dans son sein, une association dont le lien est l'*Échange* des produits, du travail et des services de tous les hommes. Ces diverses nations forment, en outre, entre elles une association universelle, dont le lien est l'*échange international* et universel des produits, du travail et des services obtenus dans tous les pays.

Sous le rapport plus particulier de la *production*, l'association peut avoir pour but une entreprise ou une exploitation soit agricole, soit industrielle proprement dite, soit commerciale, soit tout autre, d'*assurance*, de *crédit*, de *prévoyance*, de beaux-arts, d'instruction[1], etc.

Sous le rapport également particulier de la *consommation*, l'association peut avoir pour but certaines consommations ou certaines jouissances en commun à des prix réduits.

[1] Toute entreprise est en elle-même une association, le résultat d'une coopération (31, 50, 59).

Ce sont ces deux dernières catégories générales d'associations qui nous intéressent particulièrement dans ce traité ; et, entre les deux, c'est la première, comprenant toutes les combinaisons sociétaires en vue de la production, qui a pris le plus de développement.

254. Parmi ces ASSOCIATIONS EN VUE DE LA PRODUCTION, qui prennent les noms de *Sociétés* ou *Compagnies* financières, commerciales, industrielles, agricoles ou maritimes, etc., selon l'objet des exploitations, on distingue :

1° Les associations dans lesquelles un certain nombre d'associés, en général assez restreint, réunissent les facultés et les moyens dont ils peuvent disposer pour travailler conjointement au succès de l'entreprise. Ce sont les sociétés les plus ordinaires et les plus nombreuses. — A ce type se rapportent aussi les *associations d'ouvriers,* dans lesquelles les associés sont tous les ouvriers ou un certain nombre d'ouvriers de l'entreprise, coopérant à cette entreprise, d'où le nom à la mode depuis quelques années de *sociétés coopératives*, qui est un pléonasme, car toute association implique coopération. (Voy. plus loin, § 3.)

2° Les associations dans lesquelles les capitaux sont fournis par un plus ou moins grand nombre de coparticipants, bailleurs de fonds (en anglais *sleeping partners* ou associés dormants), commanditaires ou actionnaires, et l'entreprise conduite par un ou plusieurs agents ou entrepreneurs, gérants ou directeurs, plus ou moins liés par l'acte de société *en commandite* ou *par actions,* — dites plus particulièrement *associations de capitalistes,* quand les associés ou actionnaires sont peu nombreux et propriétaires d'une part ou action assez considérable.

Ces deux types peuvent varier selon le *but* et la *durée* de l'entreprise, la *responsabilité intégrale* ou *partielle* des entrepreneurs ou celle des actionnaires ; selon les *formalités* imposées par le législateur, et toutes autres combinaisons sociétaires qui peuvent être indiquées dans l'acte de société, soit relativement à la *mise* des associés en capitaux ou en travail, soit relativement au *partage* des bénéfices entre les associés ou les coopérateurs.

Ainsi, le premier type peut se présenter sous forme de société temporaire et restreinte à une affaire de commerce, dite, dans le code de commerce français, société *en participation,* quand il s'agit d'une opération déterminée ou d'un petit nombre d'opérations liées par une simple convention verbale ou épistolaire.

Ainsi, la même société ordinaire est dite en France particulièrement *en nom collectif*, parce que, dans ce cas, l'entreprise doit prendre le nom des associés ou de quelques-uns des associés, pour que les tiers ne les ignorent pas ; on les appelle en Angleterre *joint stocks* (fonds unis), si tous les associés sont responsables.

Dans la société par *actions,* si le gérant ou les gérants sont responsables, la société est en nom collectif pour eux. Elle est *anonyme* (sans nom propre), à *responsabilité limitée* (en anglais *limited*) et prend un nom quelconque pour rappeler son objet, si les directeurs de l'entreprise ne sont pas responsables ; et, dans ce cas, le législateur impose des prescriptions particulières. En Angleterre, tous les actionnaires de toute société ont été, jusqu'à la loi de 1856, responsables sur tous leurs biens, comme dans ce qu'on appelle en France les *sociétés civiles* ou régies par le code civil.

Les associations religieuses ont pratiqué et pratiquent le système d'un *fonds indivisible*, inaliénable, qui constitue les biens de mainmorte, s'il est en terres ou en constructions. — Les associations ouvrières commencent à appliquer un système de société à *capital variable,* avec la variabilité du nombre des associés et la liberté de retraite pour ces derniers.

La part des divers associés à divers titres (entrepreneurs, travailleurs de toute espèce, capitalistes ou actionnaires) dans le résultat de la production se règle selon les clauses de l'acte de société et autres conventions acceptées par les intéressés. En général, il est attribué une part assurée aux capitalistes, aux directeurs, aux employés, sous les noms d'*intérêts*, d'*appointements*, de *prélèvements*, d'*honoraires* ou de *salaires*, et une part éventuelle dans les bénéfices, qui prend, pour les capitalistes, le nom de *dividende*, si le capital de l'entreprise est constitué par actions ; celui de *part d'intérêt* ou de *bénéfices*, pour les intéressés sous d'autres formes.

§ 2. Utilité, application et puissance de l'Association.

255. Ainsi que nous le disions en commençant, l'association est un des moyens les plus féconds de la civilisation et du progrès sous toutes ses formes : progrès politique, progrès religieux, progrès scientifique, progrès matériel. Le développement de l'esprit d'association entre les capitalistes et les travailleurs est un des plus grands leviers de la production ; c'est cet esprit qui a multiplié les sociétés de toute espèce : civiles et commerciales, financières, industrielles, maritimes et agricoles ; qui a créé d'admi-

rables institutions scientifiques ou charitables et les plus beaux établissements de l'industrie moderne, les exploitations des mines et des carrières, les canaux, les chemins de fer, les banques, les assurances maritimes, les assurances contre l'incendie, les assurances sur la vie et tant d'autres entreprises qui n'auraient jamais pu exister sans lui. Quel individu eût jamais été assez riche et assez puissant pour entreprendre un chemin de fer, une société d'assurances, un télégraphe électrique sous-marin? Peu de personnes auraient voulu engager toute leur fortune dans de pareils projets, rendus faciles de nos jours par la réunion de deux ou trois cent mille associés ou actionnaires ne risquant qu'une faible portion de leur avoir pour se créer une part de propriété dans une grande compagnie. Sans le développement de l'esprit d'association, aurait-on pu songer de nos jours à faire un canal à travers l'isthme de Suez, à faire communiquer les deux océans sur le territoire de l'Amérique centrale, à percer les Alpes, à franchir les Pyrénées, à passer la Manche sous un tunnel après avoir heureusement effectué un tunnel sous la Tamise?

256. Les inventeurs, les entrepreneurs, les ouvriers habiles, c'est-à-dire l'Intelligence et le Travail, trouvent dans l'esprit d'association un auxiliaire puissant pour se procurer le Capital et les moyens nécessaires d'appliquer leurs découvertes, de développer leur industrie. — Il est, d'autre part, essentiellement profitable aux propriétaires fonciers, aux capitalistes, aux ouvriers en général, parce qu'il provoque la création, la mise en œuvre et l'emploi des forces, des capitaux et des facultés industrielles.

L'association conduit à l'*épargne*. — De plus, elle aide au développement du *crédit* (Voy. chap. XIX). Nous parlons plus loin (chap. XX et XXI) des combinaisons de banque et de crédit. — Notons ici que les assurances ont fourni au principe d'association les applications les plus variées et les plus heureuses. Par le procédé de la *mutualité* ou de la répartition des risques entre un grand nombre d'associés, on est arrivé à neutraliser les désastres du feu ou des accidents maritimes, à créer des capitaux ou des revenus en cas de survie ou en cas de mort, à s'assurer des secours en cas de maladie ou de chômage. L'esprit d'entreprise et l'expérience atteindront tôt ou tard le succès dans d'autres applications[1].

[1] La grêle, les épizooties, les accidents divers, les faillites, etc., ont été et sont l'objet de tentatives en divers pays.

257. L'association, l'expérience le démontre, est donc un principe d'une admirable fécondité; en réunissant les forces individuelles en un seul foyer, il en centuple la puissance. Dans l'industrie et le commerce en particulier, il est susceptible des plus nombreuses et des plus heureuses applications; il n'est, pour ainsi dire, pas de travaux qu'il ne permette à l'homme d'entreprendre.

§ 3. Limites de l'Association.

258. Cependant, ce principe a des *limites naturelles*, et il ne faut pas croire qu'il soit destiné à remplacer, en tout et pour tout, les efforts individuels.

Si, d'une part, l'association augmente la puissance d'action des hommes et des capitaux, elle tend, d'autre part, à diminuer l'énergie de l'*Intérêt privé* (15), d'autant plus vive que l'homme travaille pour lui seul et pour sa famille, et que les résultats de la production lui appartiennent plus exclusivement. De sorte que si les entreprises par association ont la puissance que donne l'union des forces, les entreprises individuelles se soutiennent par l'énergie de l'intérêt privé, produisant : l'activité des opérations qui est d'un incalculable avantage, l'économie dans les frais, l'attention vigilante dans tous les détails, la préoccupation et le dévouement constant du chef de l'entreprise.

259. En second lieu, il faut reconnaître que l'intelligence, l'activité, la vigilance, la portée de vues des directeurs d'une association, ont des bornes, et que, fussent-ils attachés à l'entreprise comme à une œuvre exclusivement individuelle, celle-ci ne peut dépasser certaines limites. C'est ce que dénote l'expérience: dans toute exploitation qui dépasse les proportions rationnelles, il y a déperdition de forces; il ne tarde pas à se produire des vices d'administration, des abus, du coulage, qui se traduisent par une augmentation des frais de production (271, 320).

260. C'est pour ces raisons, nous l'avons déjà vu, que les entreprises conçues et dirigées par des agents de l'État (239) ont peine à lutter avec l'industrie privée ; — que la grande industrie des compagnies ne pourra jamais absorber complètement la moyenne et la petite industrie, — et que ce sont les entreprises les plus rationnellement fondées et les mieux gérées, soit grandes, soit petites, qui survivent et prospèrent.

261. Au point de vue du consommateur, l'association cesse

d'être avantageuse lorsque, s'appliquant à des travaux susceptibles d'être livrés à la concurrence, elle tend à rendre la concurrence impossible pour affecter le caractère de *monopole* (171) et finit par faire payer les produits à un prix de privilège. Nous revenons sur ce point au § 5.

262. On a aussi beaucoup exagéré l'importance des économies qu'il est possible d'obtenir par des consommations faites en commun[1].

263. Les entreprises individuelles sont donc, à de certains égards, préférables et supérieures aux entreprises par association; celles-ci, de leur côté, sont nécessaires et avantageuses à d'autres égards. C'est seulement de l'esprit d'initiative éclairé et libre des entrepreneurs que peut résulter le choix du mode le plus opportun, le plus convenable dans des circonstances données. Il est difficile de préciser en pareille matière, mais cependant on peut formuler les généralités suivantes :

L'association est *indispensable* toutes les fois qu'une opération excède les facultés individuelles.

Lorsque l'entreprise ne dépasse pas les forces et les moyens des particuliers, il peut se faire que l'association soit *nécessaire* pour que l'opération devienne *avantageuse*, c'est-à-dire pour obtenir un capital suffisant, afin de l'exécuter sur une grande échelle, de recourir à l'emploi des machines, de profiter des avantages de la division du travail, de faire les approvisionnements à l'avance, et d'attendre un écoulement convenable des produits.

L'association est surtout *applicable* aux entreprises dont les opérations sont uniformes, régulières et où la besogne administrative, bureaucratique et le travail de comptabilité dominent, comme dans les affaires d'Assurance, de Banque et de Crédit (ch. XX et XXI).

L'association est, pour ainsi dire, *indispensable* dans toutes ces institutions ou entreprises qui doivent inspirer la plus grande confiance, et qui ne peuvent le faire que si les capitaux sont considérables ou si les risques peuvent se répartir sur une grande échelle.

Enfin, une association peut seule tenter les *opérations aventureuses* qui semblent offrir des chances brillantes, mais trop incertaines pour des particuliers isolés. Telles sont toutes les entre-

[1] Voy. ce qui est dit au chap. XXXV sur les CONSOMMATIONS PRIVÉES, § 2.

prises nouvelles, les expéditions lointaines, certaines voies de communication, les câbles sous-marins, l'exploration des régions peu connues ou les entreprises en pays éloignés, etc.

Dans cette spécialité, si l'on peut ainsi parler, l'esprit d'association rend les plus grands services, soit que les entreprises réussissent, soit même qu'elles succombent; car elles ouvrent toujours la voie où d'autres entreprises collectives ou privées prospèrent. C'est ainsi que quelques peuples modernes, l'Angleterre et les États-Unis notamment, se sont distingués entre tous par des entreprises gigantesques dont les résultats ont puissamment contribué à leur richesse, à leur puissance, à leur gloire.

Jusqu'à ce jour, les combinaisons d'association se sont plus particulièrement produites dans des entreprises commerciales, industrielles, maritimes et financières, et beaucoup moins dans des entreprises agricoles. Cependant, l'expérience prouve que l'association peut se plier aux *exploitations agricoles;* et rien dans leur essence ne donne à penser qu'il n'en puisse être autrement[1]. Le métayage, dont nous avons déjà parlé (165), est une forme à divers égards défectueuse, mais assez généralement répandue de l'association rurale.

§ 4. Illusions au sujet de l'Association. — Socialisme. Associations ouvrières.

264. On a singulièrement abusé, depuis quarante ans et plus, de ce grand mot d'*Association*, qui est devenu le sujet d'illusions fantastiques et le texte de rêveries vraiment extravagantes.

Il s'est formé des écoles philosophico-politico-sociales qui ont eu la prétention de conduire l'humanité à des destinées inconnues par l'association, qui ont proposé dans ce but des réorganisations bizarres de la société, et qui se trouvent maintenant désignées par le nom générique de *socialisme* (231, 890).

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'exposition de ces systèmes, présentés comme des panacées par leurs partisans[2]. Nous aurons occasion d'y revenir dans le paragraphe suivant.

265. Nous ne dirons que quelques mots des espérances que, sous l'influence de ces illusions, on avait conçu des **Associations ouvrières.** On a cru qu'elles pourraient remplacer les entreprises

[1] Voy. des observations dans ce sens dans le *Cours* de Rossi, vol. XI, 5e leçon
[2] Voy. le chap. VIII, § 6, et une Note finale.

ordinaires, transformer tous les coopérateurs en associés égaux et supprimer le salariat; qu'elles pourraient se passer du capital ou au moins des capitalistes. — Sous l'influence de ces illusions, quelques associations se sont constituées en France, à Paris surtout, avant la fièvre socialiste de 1848; un plus grand nombre se sont créées après cette révolution, et quelques-unes avec une subvention du gouvernement. La plupart n'ont eu qu'une durée éphémère ou se sont transformées en associations ordinaires[1]. L'expérience n'a pas tardé à démontrer, pour ainsi dire immédiatement, que le Travail et l'Intelligence ne suffisent pas; que les Capitaux et les Capitalistes doivent nécessairement concourir à la production; qu'il faut dans toute entreprise une direction unique[2]; que l'égalité des salaires est une utopie contraire aux instincts de la nature humaine, et que l'ouvrier ne peut se passer d'un revenu fixe ou salaire: toutes choses faciles à prévoir.

266. Sans doute, l'association intéresse davantage à son travail l'ouvrier, dont le temps est mieux employé, dont les efforts sont plus constants, les facultés mieux appliquées et plus productives, l'esprit d'épargne excité; et il est à désirer que l'esprit d'association fasse des progrès dans l'intérêt financier de l'ouvrier et dans l'intérêt de la moralité et de l'accord des classes laborieuses. Mais, pour entrer dans une association, il faut que l'ouvrier puisse arriver à avoir un capital qui le mette à même de posséder une part dans l'affaire, ou au moins d'attendre le résultat des inventaires. Il faut de plus que les ouvriers associés soient des ouvriers d'élite : tant valent les hommes, tant vaut l'Association. Sur ce point donc, comme sur d'autres, *tout système général d'association, et d'association permanente, est une chimère.*

267. L'expérience prouve que des groupes de travailleurs peuvent parvenir à réunir leurs efforts et à s'entendre pour entreprendre en commun des tâches d'une durée limitée, telles que terrassements, pavages, etc. Dans presque tous les pays de pêche, les marins prennent des engagements à titre d'associés pour les travaux et les résultats de la campagne. On trouve de ces associations parmi les pêcheurs des mers du Nord, en Russie, en Chine, etc., parmi les mineurs du Cornouailles, en Angleterre.

268. Une manière d'obtenir en partie les résultats de l'association, de faire naître ou de développer l'esprit d'association, consiste à *intéresser* les ouvriers et les employés à l'entreprise[1], comme cela a de tout temps eu lieu dans plusieurs exploitations commerciales ou industrielles.

[1] Dès 1830, M. Buchez conseillait aux ouvriers l'association à *fonds indivisible*, à la manière des associations religieuses; mais ce conseil n'a pas été suivi.
[2] Voy. au chap. II l'analyse de la production, §§ 4 et 5.

Répétons qu'en dehors de la question de production et au point de vue de la prévoyance, de l'épargne et de la formation du capital, les classes ouvrières pourront désormais tirer un parti de plus en plus grand du développement des associations d'assurance, d'épargne, de crédit, de banque, de secours mutuels, etc.[2].

§ 5. L'Association et la Concurrence. — Monopoles qui peuvent résulter de la liberté d'Association.

269. Beaucoup de ceux qui se sont exagéré les avantages de l'association y ont vu, par l'effet d'une logique qui nous échappe, un remède aux inconvénients de la concurrence (206).

D'abord, il y a ceux qui, suivant les chimères de leur imagination, ont rêvé de plier l'espèce humaine tout entière à une vaste association unitaire, communiste et égalitaire, ou théocratique, ou aristocratique et, dans tous les cas, despotique, dont la liberté et l'intérêt privés seraient exclus pour obvier aux inconvénients de la concurrence; — c'est comme s'ils proposaient d'ôter à l'homme moral son libre arbitre pour qu'il n'en abuse pas (294)!

270. D'autres ont cru à la possibilité de convertir toutes les communes en association; d'autres ont cru à la possibilité d'organiser en associations ou en ateliers sociaux les mêmes professions d'une certaine circonscription. Leur erreur est palpable; il est évident que la concurrence entre associations serait (c'est un fait) plus vive qu'entre individus. Dans ce cas, l'association n'est point un remède à la concurrence; elle en développe à la fois les bons effets et les inconvénients, ces derniers heureusement compensés, et au delà, par les avantages.

271. D'autres, sans pénétrer si avant dans la croyance socialiste, ont prôné soit la réunion ou la *fusion* des entreprises de même ordre, soit même la concentration sous une même direction et dans une même compagnie, non-seulement des indus-

[1] Voy. quelques autres développements dans le ch. XXIX, sur les SALAIRES, § 6.
[2] Voy. au chap. XXXVII.

tries de même espèce, mais encore des industries accessoires. En fait, de nos jours, des fusions et des concentrations de cette nature ont eu lieu, notamment pour les exploitations de mines, les canaux, les chemins de fer, les voitures publiques, les usines de gaz à éclairer, etc. Les gouvernements et les administrations ont eu le tort de provoquer ces combinaisons, de les encourager ou de les faciliter par des mesures réglementaires et des privilèges; mais on aurait eu également tort de vouloir s'y opposer; c'est à l'expérience, librement pratiquée, à décider ce qu'il y a d'utile et de normal, ou bien d'exagéré dans ces prétentions[1].

Il arrive pour plusieurs de ces entreprises auxquelles nous faisons allusion ce qui est déjà arrivé pour d'autres. — Les directeurs de ces vastes exploitations ne savent pas surveiller et diriger ces opérations trop étendues pour leur esprit, ou bien ils se fatiguent, de sorte que l'indolence et l'incurie succèdent à un premier élan. Les employés se relâchent à l'exemple des chefs; le défaut d'ensemble se manifeste, le désordre gagne en se cachant sous une régularité apparente, et le gaspillage s'ensuit. C'est là l'histoire de bien des associations passées et présentes; c'est celle des établissements publics et des entreprises par l'État; ce serait celle des associations, corporations, ateliers sociaux, *phalanstères*, communautés et autres organisations sociétaires, inventées par les docteurs socialistes, s'il était jamais donné à ces combinaisons de se réaliser.

272. Ici, on pourrait faire une objection à la liberté, en disant que la liberté d'association doit conduire à la fusion générale, à la concentration, au *monopole* (171), par l'effet de l'intérêt individuel des associés visant sans cesse à l'exploitation du consommateur.

Assurément, la liberté peut produire ce résultat; mais, dans ce cas, si le privilège et le favoritisme administratif ne s'en sont pas mêlés, le monopole est naturel et légitime, et l'on n'a aucun droit de s'y opposer par la loi; il dérive légitimement des principes de propriété et de liberté, du droit d'initiative et d'invention. Toutefois, l'expérience prouve que la liberté emporte heureusement avec elle son remède. D'abord, les entreprises particulières, que l'intérêt privé rend si énergiques et si économes,

[1] Le socialisme a fait la théorie de la fusion; l'esprit du monopole l'a propagée et des spéculateurs l'ont appliquée en vue de bénéficier sur la plus-value momentanée des titres des entreprises fusionnées.

ne tardent pas à faire la guerre au monopole et à l'amener à composition par une concurrence active. Ensuite, la concurrence étrangère est un remède normal, juste et efficace contre le monopole qui s'organise à l'intérieur d'une nation. En France, par exemple, pour la coalition des propriétaires ou exploitants des houillères, des salines et autres mines, le remède se trouve dans la libre entrée des produits étrangers. — Les chemins de fer sont venus couper court aux monopoles des messageries fusionnées.

L'augmentation des lignes ferrées amène une concurrence efficace entre elles. Ces entreprises seront de plus contenues par les progrès de la navigation fluviale. Mais le système de fusion et de concentration dans lequel on est entré, en France, depuis quelques années (1852), aura pour effet de neutraliser ce résultat de l'augmentation des lignes et de nécessiter de plus en plus l'intervention de l'autorité publique pour fixer le maximum des tarifs et autres conditions. Sous tous les rapports, la concurrence eût été préférable; mais il faut avouer que ces nouveaux moyens de communication entraînent naturellement avec eux la constitution d'un monopole, et viennent faire exception dans l'ensemble des entreprises.

§ 6. Conclusion.

273. Nous avons fait ressortir les *avantages* de l'association en général, et particulièrement pour les entreprises commerciales et industrielles. En rappelant aussi les *inconvénients* naturels de ce puissant levier de civilisation et de progrès, nous avons cherché à préciser les *limites* que lui assigne la nature des choses, et nous avons signalé sommairement les *illusions* dans lesquelles divers publicistes, et l'opinion publique à leur suite, sont tombés de nos jours. Il nous reste à formuler une conclusion générale.

Pour que l'association produise tous ses bons effets, pour qu'elle se lance dans les entreprises qui sont dans son essence, pour que les capitalistes et les travailleurs, les entrepreneurs et les ouvriers, trouvent les combinaisons sociétaires les plus appropriées, pour que l'expérience montre la nature des choses et fraye le chemin à l'avenir, *il faut que l'association puisse se développer en toute liberté*, et que partout le législateur, loin de

chercher à la comprimer par des entraves nouvelles, supprime toutes celles qui se trouvent dans les lois et les règlements du passé.

Au nombre des entraves à la liberté, il faut comprendre les *autorisations* et les *priviléges* que l'administration concède en divers pays aux uns à l'exclusion des autres[1].

CHAP. XII. — LA DIVISION DU TRAVAIL

I. Ce que sont la Division du travail et la Coopération des industries, — leur puissance. — II. Application et Utilité de la division du travail dans les différentes professions. — III. Origine de la division du travail. — Limite qu'elle rencontre dans la nature des choses et des professions. — IV. Des inconvénients reprochés à la division du travail. — V. De la division du travail entre les localités et les nations. — VI. Avantages économiques et sociaux de la division du travail.

§ 1. Ce que sont la Division du travail et la Coopération. Leur puissance industrielle.

274. La Division du travail est un des plus puissants moyens généraux qu'on puisse employer pour obtenir le plus de produits avec le moins de peine et de frais. — On désigne par **Division du travail**, depuis Adam Smith, la subdivision des tâches dans la même industrie, au moyen de laquelle chaque personne en particulier fait toujours la même opération, ou du moins un petit nombre d'opérations.

Cette formule comprend aussi naturellement la division ou la *spécialisation* des industries ou des professions dans la société ; et encore le rôle différent des agents personnels (entrepreneurs, ouvriers, savants, travailleurs, capitalistes, propriétaires fonciers) qui jouent un rôle différent dans la production ; — ce dernier point a été traité plus haut (chap. II, § 4), en parlant de la production.

On peut appeler, avec M. J. Stuart Mill, du nom de *Coopération*[2] la participation des industries différentes dans la confection d'un produit.

[1] Voy. chap. IX, § 5, ce qui est dit au sujet de l'*Intervention* de l'Autorité dans le domaine du Travail.

[2] Voy. plus haut (254) le mot pris dans le sens d'association.

Outre la subdivision des tâches dans une même industrie et la coopération des industries dans un même pays, il y a encore les spécialités d'industries selon les pays, les climats, la nature de leur sol, l'aptitude de leurs habitants, c'est-à-dire une Division du travail et une Coopération entre les localités des diverses nations.

275. Nous parlerons d'abord de la Division du travail proprement dite, qui présente une confirmation frappante de cette vérité qu'un emploi judicieux des instruments de travail augmente de beaucoup leur faculté productive. En effet, en observant les branches de l'industrie, on constate que celles où les diverses opérations d'un même produit sont réparties entre un plus grand nombre d'ouvriers sont les plus fécondes et que la division du travail engendre cette série de résultats : *simplification, — abréviation, — vitesse, — quantité, — perfectionnement, économie* dans les frais de production.

276. Dans une fabrique de chocolat bien établie, marchant à la vapeur, les grains de cacao subissent une douzaine d'opérations, et cent trente ouvriers, distribués dans une douzaine d'ateliers, confectionnent 5,000 kilogrammes par jour, soit 37 kilogrammes pour un seul ouvrier qui n'en ferait pas 1 kilo s'il était obligé de trier, de griller, d'écraser les graines, de pétrir la pâte en la sucrant et en l'aromatisant, de mouler et de sécher les tablettes, etc.

Dans la fabrique de plumes de MM. Blanzy-Poure, à Boulogne-sur-Mer, les plaques de tôle d'acier subissent de quinze à vingt et une opérations, selon la variété des plumes, et huit cent quatre-vingts ouvriers, qui exécutent ces manutentions à l'aide d'un outillage perfectionné, fabriquent 2,200,000 grosses (chaque grosse vaut 12 douzaines), soit 1,200 plumes et 65 porte-plumes par ouvrier et par jour.

J.-B. Say, prenant pour exemple une fabrique de cartes à jouer, remarquait, il y a quarante ans, que trente ouvriers et ouvrières se partageant les soixante-dix opérations nécessaires pour la confection d'un paquet de cartes à jouer, produisaient, en un seul jour, 15,500 cartes, ou 500 cartes par ouvrier. Or, un ouvrier, même habile, en le supposant obligé de faire à lui seul toutes les opérations, n'eût peut-être pas fait deux cartes par jour, ou la 250e partie.

Dans une fabrique d'épingles pauvre et mal outillée, dix ouvriers faisant dix-huit opérations, produisaient déjà du temps de Smith, qui choisit cet exemple pour sa démonstration, 48 milliers d'épingles, environ 4,800 chacun ; tandis que si un seul homme avait dû dresser le fil, le couper, faire la pointe, faire la tête, blanchir, etc., il aurait eu de la peine à achever une vingtaine d'épingles.

Pour tirer les fils d'archal qui servent à faire des aiguilles, pour les mettre en bottes, les couper, les calibrer, les aiguiser, pour *palmer* les aiguilles (faire les têtes), pour les percer, les canneler, les tremper, les polir, les trier, les brunir les mettre en paquets, etc., on compte six séries d'opérations générales, qui se subdivisent en plusieurs autres. Dans certaines fabriques, on a compté jusqu'à cent vingt opérations, qui occupent un grand nombre d'ouvriers différents, tout en utilisant une foule d'ingénieux mécanismes. Ce petit instrument peut être produit, malgré ce grand nombre d'opérations, à 1 centime ou 1/2 centime.

Une montre nécessite bien, avant d'arriver au finisseur, une centaine d'opérations, dont chacune forme un art séparé et complet.